

# CAPPEI

## Lettre de cadrage : Missions des TUTEURS ULIS-UE

Le nouveau texte du CAPPEI<sup>1</sup> stipule « qu'un accompagnement est effectué par un tuteur volontaire titulaire d'une certification spécialisée en lien avec le contexte d'exercice du professeur en formation, jusqu'à la présentation des épreuves. Désigné l'année précédant l'entrée en formation le tuteur accompagne le professeur dès sa prise de fonction dans son contexte d'exercice.

Le tuteur aide le professeur en formation à acquérir une meilleure maîtrise des compétences pédagogiques, didactiques et de communication attendues pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il lui permet de repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et les besoins personnalisés de formation qui en découlent. »

En conséquence, les missions des tuteurs, dans la formation préparatoire au CAPPEI, impliquent les notions d'accueil, d'accompagnement et de conseil :

**Accueil ponctuel** du professeur en formation dans la classe, dans le dispositif, ou avec un groupe d'élèves dont le tuteur est responsable. Il s'agit de permettre au professeur en formation d'observer le tuteur dans ses missions d'enseignant. Un recueil d'observations sera mis en place lors de ces séances. Les axes suivants seront donc précisés :

- l'organisation de la classe ou du dispositif (espace, temps, règles),
- l'organisation des apprentissages (travail en groupe, individuel, collectif),
- l'organisation de la différenciation pédagogique (plan de travail, tutorat...),
- la posture de l'enseignant (bienveillance, exigence, qualité relationnelle) ,
- les élèves face aux apprentissages scolaires,
- la classe ou le dispositif dans l'établissement (notamment les inclusions),
- le travail en partenariat,
- la mission de personne ressource dans le cadre de l'éducation inclusive.

**Accompagner** le professeur en formation dans le cadre des activités en responsabilité implique conseils et aide.

---

<sup>1</sup> BO n°7 du 16 février 2017 avec les annexes 1, 2, 3, 4 et 5

Le tuteur prend en compte les demandes du professeur en formation, en l'écouter et répondant (dans la mesure du possible) à ses questions et à ses interrogations concrètes. Il peut l'aider à préparer ses projets,

son matériel, ses séances de travail. Il peut lui donner des conseils en s'appuyant sur sa propre pratique. En revanche, il n'est ni référent, ni garant d'une norme ; il n'évalue ni ne valide la pratique du professeur en formation.

**Conseiller** le professeur en formation dans le cadre des visites. L'organisation de la formation prévoit ainsi quatre visites. Lors de la première visite, le professeur en formation se rend dans la classe ou le dispositif du tuteur pour une observation et une analyse réflexive des pratiques de l'inclusion scolaire. Concernant les trois autres visites, le tuteur se rendra dans la classe ou le dispositif du professeur en formation. Ces visites se feront le premier lundi de chacun des quatre regroupements à l'ESPE. Lors de la première visite, le BDFC remplacera le professeur en formation. Lors des trois autres visites, le BDFC remplacera le tuteur sur son lieu d'exercice habituel.

Ces visites visent la mise en œuvre d'une pratique réflexive chez le stagiaire.

#### **Formation.**

Une journée de rencontre à l'ESPE sera prévue jeudi 05 juillet 2018. Elle aura pour objectifs :

- d'accueillir les tuteurs dans le dispositif de formation CAPPEI académique,
- de préciser les aspects réglementaires, théoriques et pratiques abordés dans cette nouvelle formation,
- de favoriser la rencontre des professeurs en formation avec leurs tuteurs l'après-midi,
- de réfléchir à la posture de conseil dans le cadre des visites,
- d'harmoniser les pratiques et de répondre aux questions que se posent les tuteurs,

#### **Calendrier et objet des rencontres**

<b>Dates</b>	
jeudi 05 juillet 2018 matin	<b>Rencontre des tuteurs avec l'équipe ASH et les formateurs de l'ESPE</b>
Jeudi 05 juillet 2018 après-midi	<b>Rencontre des professeurs stagiaires avec leurs tuteurs</b>
Lundi 10 septembre 2018	<b>Visite du professeur en formation chez le tuteur</b>
Lundi 12 novembre 2018	<b>Visite du tuteur chez le professeur en formation</b>
Lundi 18 février 2019	<b>Visite du tuteur chez le professeur en formation</b>
Lundi 08 avril 2019	<b>Visite du tuteur chez le professeur en formation</b>

Directeur adjoint en charge du pôle ingénierie  
 Responsable parcours CAPPEI à l'Espé